



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DES ÉLÈVES**  
**DU 7 novembre 2024**

**DOYEN RESPONSABLE**

BOSSON Bastien

**PRESENTS**

Giorgia Fagone (103)	Emma Weideborg (407)
Anaïs Jean-Baptiste (104)	Alexandre Debrie (401)
Saskia Schluep (108)	Elisa Sala (403)
Alexander Zehnder (209)	
Marie Ange Ndongmo (304)	
Benjamin Buehler (305)	
	Bastien Bosson (doyen)

**EXCUSÉS**

**ABSENTE**

Margaïd Tanneau-Jallet (207)  
Maxim Ventouras (402)

**PRISE DU PV**

BOSSON Bastien

**ORDRE DU JOUR**

1. Élection des nouveaux conseillers
2. Retour sur la séance du 19 avril
3. Propositions des conseillers
4. Fixation des dates des séances
5. Divers

**PROCHAINE SEANCE**

Judi 6 février à 11h35 en salle de conférence R.21

### **1. Élection des nouveaux conseillers**

Giorgia Fagone, Anaïs Jean-Baptiste et Sakia Schluep sont tacitement élues conseillères des 1<sup>re</sup> années.

### **2. Retour sur la séance du 19 avril**

Bastien Bosson invite les conseillers à consulter le pv de la séance qui a été envoyé par email.

### **3. Proposition des conseillers**

Un délégué de 1<sup>re</sup> signale que la charge de travail au collège est conséquente. Bastien Bosson rappelle le principe du calendrier des épreuves intermédiaires.

Le sujet du travail à faire en retenue (recopiage) est abordé. Il est demandé s'il est possible de le remplacer par du travail libre, comme les révisions. Bastien Bosson répond que la sanction (recopiage) ne sera pas remplacée par une autre activité.

Un délégué de 3<sup>e</sup> année indique que quelques libérations n'ont pas été indiquées sur le téléviseur. Bastien Bosson explique qu'il s'agit d'un oubli.

Le sujet de l'évaluation des enseignements est abordé. Un délégué regrette que peu d'enseignants fassent passer le sondage à leurs élèves. Bastien Bosson indique que la démarche est facultative et encourage les élèves à proposer à leurs enseignants de l'effectuer.

Un délégué demande si le rapport transmis à la conseillère d'État peut être consulté. Bastien Bosson se renseignera.

Un délégué fait part de l'envie que plus d'activités mélangeant les volées, comme la journée sportive, soient proposées. Les membres du comité des élèves indiquent qu'ils sont ouverts aux propositions des élèves. Ils indiquent également la difficulté à mobiliser et motiver les élèves pour les différentes activités mises en place.

Des délégués font part de désaccord avec des enseignants au sujet des corrections. Bastien Bosson rappelle qu'il faut dans un premier temps en discuter avec l'enseignant concerné, puis si nécessaire consulter le membre de la direction responsable de la discipline.

Les délégués déplorent la quasi absence de cours d'appui. Bastien Bosson les encourage à demander à leurs parents d'interpeller la direction qui fera remonter cela à l'institution.

Suite à une question relative aux nouvelles dispositions réglementaires, Bastien Bosson rappelle que la participation aux cours des élèves est une obligation légale figurant dans la Loi sur l'Instruction Publique. Constatant que l'absentéisme est une cause important d'échec scolaire, il est important que les élèves soient présents aux cours.

La question des aménagements pour élèves à besoin spécifique est abordée, particulièrement le temps supplémentaire octroyé. Bastien Bosson explique que ce temps est accordé dans la mesure du possible. Pour plus de renseignements, il renvoie à Mme Pioger Roguet, doyenne responsable des élèves à besoins spécifiques.

Des délégués font part de remarques déplacées de la part d'enseignants et de leur crainte d'être stigmatisés s'ils en parlent à la direction. Bastien Bosson indique que la direction se tient à disposition pour recevoir les élèves et garantir qu'ils ne subiront pas mesure de rétorsion.

Des délégués demandent si des échanges et activités hors-cadre seront organisées cette année. Bastien Bosson répond par l'affirmative et indiquent que les élèves peuvent également approcher leurs enseignants pour proposer des projets.

Un délégué demande dans quelle mesure l'école peut fournir des accès aux différents journaux locaux. Bastien Bosson indique que les principaux titres sont disponibles à la médiathèque de l'école et qu'une offre du Canton leur a été transmise en février via la messagerie eduge.

#### **4. Fixation des dates des prochaines séances**

Les prochaines séances auront lieu:

- Jeudi 6 février à 11h35

- Jeudi 8 mai à 11h35

#### **5. Divers**

Aucun divers n'est apporté.

La séance est levée à 12h45.